

Convocation du conseil municipal : le 2 octobre 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

PRESENTS :

M. Didier ROUSSEL,

Maire

Mmes et Mrs SENICOURT Sabine, DELAUTRE Richard, COURTOIS Julie, DRIEUX Frédéric, VANDEWALLE Nathalie
Adjoints

Mmes et Mrs VANDAPEL Joël, DEGRAND Jean Michel (pouvoir à Annick DECLERCQ jusqu'à 19h35), DEREMETZ Pascal (pouvoir à Nathalie VANDEWALLE jusqu'à 20 h 35), DECLERCQ Annick, DUBREUCQ Guy, VAESKEN Stéphanie, DESMIDT Dehlia, STAIB Audrey, ROY Sylvain, JOLY Peggy, DERVILLERS Stéphane,
Conseillers Municipaux

Excusés : VAESKEN Ludovic, DEVULDER Elise (pouvoir à Didier ROUSSEL)

Secrétaire de séance : Sylvain ROY, assistée d'Hélène ROULEZ, secrétaire générale de Mairie

ORDRE DU JOUR

1. Huis clos
2. Procès verbal du conseil municipal du 3 septembre 2020
3. Décisions préalables
4. Contrat de projet (dossier habitat inclusif - béguinage)
5. Désignation pour la commission de contrôle des listes électorales
6. Adhésions Noréade
7. Décisions modificatives
8. Initiatives des élus

Ajouts validés par tous :

- Vote du CRAC 2019 (ZAC)
- RODPP chantiers
- Commission développement économie / tourisme
- Election d'un suppléant pour le SIROM

Début de la séance 19 h

Points complémentaires à l'ordre du jour, validés à l'unanimité

2020 - 10 – 020 - ADMINISTRATION GENERALE

AFF 1125

Autorisation de prononcer le huis clos pour la séance du conseil municipal du 8 octobre 2020

Rapporteur : Didier ROUSSEL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver que la séance se déroule à huis clos en raison des prescriptions sanitaires liées à la propagation du coronavirus et ce pour l'ensemble de la séance de ce jour (en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-18).

Monsieur le Maire soumet le huis clos au vote.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, la réunion du conseil Municipal à huis clos

Approbation du procès verbal du 3 septembre 2020 à l'unanimité

DP 154 : Vente d'un ancien tracteur tondeuse inutilisable pour 400 €

DP 155 : Vente de ferraille stockée aux ateliers communaux pour la somme de 959 €

DP 156 : Don de 200 € de Madame Colombier pour la rénovation de saint Folquin

2020 - 10 – 020 - ADMINISTRATION GENERALE

AFF 1136

Création d'emploi non permanent nécessaire à la réalisation du projet d'habitat inclusif au béguinage et la création de l'association AMIE

Rapporteur : Julie COURTOIS

Julie COURTOIS informe l'assemblée que depuis le 29 février 2020, « le contrat de projet » est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue à l'article 3 II de la loi du 26 janvier 1984. Ce nouveau contrat a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifié ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans.

Il est ouvert à toutes les catégories hiérarchiques (A, B et C) et tous secteurs confondus. Sont concernés les emplois non permanents, ils ne sont donc pas ouverts aux fonctionnaires, sauf par le biais du détachement.

Afin de garantir le respect du principe d'égal accès aux emplois publics, les recrutements en contrat de projet devront suivre à minima les grandes étapes de la procédure de recrutement des contractuels sur emploi permanent.

Julie COURTOIS rappelle à l'assemblée la candidature retenue par le Département concernant l'habitat inclusif au béguinage, et toute la dynamique prévue autour de l'association AMIE à créer.

Comme évoqué lors de précédents conseils municipaux, ce projet est accompagné d'un soutien financier du Département pour le poste de coordinateur, puis d'animateur.

Durée prévisible du projet identifié	Nombre d'emploi	Emploi et catégorie hiérarchique	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 1/10/2020 au 31/3/2022 <i>(L'échéance du contrat est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée d'1 an minimum et de 6 ans maximum)</i>	1	Rédacteur 1 ^{er} échelon	Coordinateur de projets	35 h

Julie COURTOIS précise que toutes les démarches de recrutement ont été respectées et propose de valider la création du poste de Madame Mathilde ROMANO, selon les missions définies ci-dessus et des emplois non permanents comme suit :

La rémunération est fixée en référence à la grille indiciaire du grade de rédacteur au 1^{er} échelon IB 372, IM 343.

Le régime indemnitaire instauré par la délibération n° 1013 du 2/07/2018 est applicable

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 – article 3 II et le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

DECIDE à l'unanimité :

- d'adopter la proposition au 1^{er} octobre 2020
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- De modifier le tableau des effectifs

2020 – 10 – 020 - ADMINISTRATION GENERALE

AFF 1137

Renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales

Rapporteur : Didier ROUSSEL

Conformément aux dispositions de l'article R.7 du code électoral, les commissions de contrôle des listes électorales doivent être renouvelées à la suite du renouvellement général des conseils municipaux.

Les missions de la commission de contrôle :

- Elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion. Elle peut réformer les décisions du maire, procéder à l'inscription d'un électeur omis ou à la radiation d'un électeur indument inscrit ;
- Elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à l'égard par leur maire. Ce recours administratif préalable auprès de la commission de contrôle est obligatoire avant tout recours devant le tribunal judiciaire.

Pour ESQUELBECQ, la commission est composée de 3 membres :

- Un conseiller municipal ;
- Un délégué de l'administration désigné par le sous-préfet ;
- Un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire

Le CONSEIL MUNICIPAL propose la liste de membres titulaires et suppléants qui suit :

Membre titulaire :

- Guy DUBREUCQ

Membre suppléant :

- Dehlia DESMIDT

ADOPTE à l'unanimité

19h35 : arrivée de Jean Michel DEGRAND

2020 – 10 – 020 – ADMINISTRATION GENERALE

AFF 1138

Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN – Comité Syndical du 13 février 2020

Rapporteur : Stéphane DERVILLERS

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN),

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre, modification des statuts du SIAN et notamment du 21 novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire "Eau Potable et Industrielle" et d'un changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN,

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 31 décembre 2008 portant adhésion du SIDENFrance au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Eau Potable", entraînant de fait sa dissolution, les membres du SIDENFrance devenant de plein droit membres du SIDEN-SIAN pour cette compétence,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant extension du périmètre du SIDEN-SIAN,
Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN et notamment ceux en dates des 27 avril 2018 et 28 janvier 2019,

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité

ARTICLE 1

→ D'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Eau Potable" (Production par captages ou pompes, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)** pour les communes membres suivantes : **BERTRY, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord)**
- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Eau Potable" (Production par captages ou pompes, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)** pour les communes membres suivantes : **HONNECHY et MAUROIS (Nord)**
- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert des compétences "Assainissement Collectif", "Assainissement Non Collectif" et "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines"** pour les communes membres suivantes : **BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord)**
- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines"** pour les communes membres suivantes : **DEHERIES et HONNECHY (Nord)**

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations n° 176/25, 177/26, 178/27, 179/28 et 180/29 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 13 février 2020.

ARTICLE 2

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'État, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN;

2020 – 10 – 022– FINANCES

AFF 1139

Rapporteur : Guy DUBREUCQ

DM 1 : corrections au BU ZAE 2020

Dans le document établi pour le budget développement économique il y a eu une erreur.

La section d'investissement 2019 étant déficitaire, il a été inscrit la somme au 1068 : 28 311, 74 €.

Mais sans la déduire du 002.

Il convient donc de rectifier :

002 : - 28 311.74 €

021 : -28 311.74 €

023 : -28 311.74 €

21318 : -28 311. 74 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

D'approuver ces décisions modificatives au budget 2020 du développement économique.

2020 – 10 – 022– FINANCE

AFF 1140

Rapporteur : Guy DUBREUCQ

DM 1 : ouverture de crédits

Depuis le vote du budget, le projet de reprise de concessions au cimetière communal a vu ses coûts augmenter.

Il était impossible d'évaluer au départ le nombre de corps non réductibles (19 au final). Le tarif unitaire avait été proposé dans le devis que la commune avait accepté.

La facture globale s'élève à :

1 500 € pour la pose de l'ossuaire dans la chapelle Bergerot,

5 505 € pour la rénovation de la Chapelle,

87 174, 40 € pour la reprise des concessions,

il y a donc lieu de prévoir une décision modificative pour honorer le paiement de ces travaux

C/ 020 dépenses imprévues d'investissement: - 15 000 €

C/2116 cimetière : + 15 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

D'approuver ces décisions modificatives au budget 2020.

2020 – 10 – 090 – URBANISME

AFF 1141

Maitrise d'ouvrage – ZAC de la Clé des champs – Compte rendu d'activités au concédant – Rapport de gestion - approbation

Rapporteur : Didier ROUSSEL

Par délibération du 3 octobre 2018 (AFF1020), la commune d'esquelbecq a désigné la société Nordsem concessionnaire de l'aménagement de la ZAC de la clé des champs.

Cette délibération a pour objet d'informer le conseil municipal sur les activités conduites par Nordsem au cours de l'exercice 2019 par un compte-rendu annuel comprenant l'état des réalisations des recettes et des dépenses ainsi qu'un bilan prévisionnel révisé.

Si ce document recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1524-5,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L 300-1 et suivants, relatifs aux opérations d'aménagement ;

Vu la délibération du conseil municipal du 3 octobre 2018 AFF 1020, autorisant la signature du traité de concession avec Nordsem, dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC de la clé des champs :

Vu le traité de concession signé avec Nordsem et notamment son article prévoyant la présentation annuelle d'un compte-rendu d'activités :

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'approuver le compte rendu annuel au concédant, établi à la date du 31 décembre 2019 et de prendre acte du montant des dépenses et des recettes qu'il contient.

2020 - 10 – 020 - ADMINISTRATION GENERALE

AFF 1142

Instauration de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoires(s)

Rapporteur : Didier ROUSSEL

Monsieur le Maire fait part de la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites permettant d'escompter à la perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Il propose au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz dès le 12/10/2020 ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance

2020 – 10 – 020 – ADMINISTRATION GENERALE

AFF 1143

Membres extérieurs complémentaires pour la commission développement économique / tourisme

Rapporteur : Frédéric DRIEUX

Lors du conseil municipal du 9 juillet 2020, nous avons défini la liste des membres de chacun des comités consultatifs.

En ce qui concerne le comité développement économique/ tourisme, les membres souhaitent que Sophie OMS, Pascale VANPEPERSTRAETE, Ferial BEYAERT et Alexandre SARRAZYN puissent rejoindre le comité.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Après délibération, le conseil municipal décide, d'approuver ces ajouts. La commission se compose comme suit :

Vice-président : Frédéric DRIEUX

Membres élus : Pascal DEREMETZ – Stéphane DERVILLERS- Julie COURTOIS – Peggy JOLY

Membres extérieurs : Nathalie BARBEZ - Sophie OMS – Pascale VANPEPERSTRAETE – Ferial BEYAERT – Alexandre SARRAZYN

2020 – 10 – 020 – ADMINISTRATION GENERALE

AFF 1144

DESIGNATION d'un suppléant supplémentaire à la CCHF pour le SIROM.

Rapporteur : Didier ROUSSEL

Conformément aux dispositions du CGCT, il est nécessaire de constituer le nouveau comité du SIROM auquel la commune d'ESQUELBECQ adhère. Selon les statuts du syndicat il y a lieu de proposer 3 délégués. Par délibération en date du 7 juillet 2020, les candidats suivants ont été proposés à la Communauté de Communes des Hauts de Flandres pour siéger au SIROM :

- TITULAIRES
 - Nathalie VANDEWALLE
 - Didier ROUSSEL
 - Frédéric DRIEUX
- Suppléants :
 - Stéphane DERVILLERS
 - Richard DELAUTTRE

Il manque un suppléant.

Monsieur Joël VANDAPEL, candidat, est élu à l'unanimité.

Initiatives des élus :

SIECF : Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur le fonctionnement du SIECF par rapport aux options A et B (Fonctionnement et Investissement). Stéphane DERVILLERS explique que le service proposé au SIECF est bon mais notre réseau est correct, le coût du contrat SIECF est plus cher que notre contrat d'entretien avec Reselec.

Passage du rallye des routes du Nord en lien avec Esquelbecq Sports Auto le 6 février 2021.

Sabine SENICOURT félicite l'équipe de salariés à l'école (périscolaire et cantine) car le contexte de travail n'est pas facile en situation de crise sanitaire. La commission jeunesse a fait le bilan des ACM. Pour l'instant, il n'y aura pas d'ouverture aux vacances d'automne. Une réflexion est en cours sur un séjour au ski pour les ados. Le conseil des jeunes se réunira samedi 10 octobre.

Julie COURTOIS explique le travail de la commission communication sur la nouvelle charte graphique et le nouveau site internet. L'accueil de Mathilde pour le bégainage se passe bien. Les locataires arrivent dès la semaine 42. Concernant le projet d'habitat inclusif au bégainage et les animations liées à l'AMIE, le Conseil Départemental a octroyé à la commune une subvention de 42 000 € (32 000 pour le développement de l'habitat inclusif et 10 000 pour l'équipement de la maison intergénérationnelle).

Nathalie VANDEWALLE expose les travaux d'élagage des employés communaux et la préparation des terrains pour les plantations de début d'année 2021. La commission d'urbanisme travaille sur les voiries des lotissements à reprendre par la commune.

Joël VANDAPPEL dresse la liste des travaux en cours et des projets à venir (désamiantage des ateliers communaux, changement de fenêtres de toit à la mairie, petits travaux à l'école, caméras de vidéo protection au plateau multi sports...)

Arrivée de Pascal DEREMETZ à 20h35.

Audrey STAIB présente les projets en cours et à venir de l'association Village du Livre dont la nuit des musées le 14 novembre en association avec la Plaine au bois.

Sylvain ROY explique que les liens se renforcent avec les associations. Il reste 9 associations à rencontrer pour les subventions. Une réunion de l'équipe municipale se déroulera samedi 10 à 9 h pour le projet du complexe sportif.

Peggy JOLY résume la réunion de la commission de sécurité. Un courrier va être signé avec Monsieur le Maire adressée au président de Département pour rappeler l'importance de la déviation des poids lourds du centre du village. La prochaine réunion se déroulera le 2 novembre.

Guy DUBREUCQ fait le compte rendu d'une réunion CLI.

Stéphane DERVILLERS explique les travaux qu'Enedis va réaliser pour l'entreprise Agrifreez. Une rencontre a eu lieu avec le SIECF pour que la commune profite de ces travaux pour enfouir les lignes électriques sur ce parcours.

Pascal DERMETZ est en contact avec Cap fibre une fois par semaine pour essayer de régler les problèmes de connexion. La rue des chênes devrait être alimentée fin décembre et la rue de Bissezele en début d'année.

Jean Michel DEGRAND résume une séance plénière du SIECF : le territoire va passer de 40 projets de méthanisation à 80. Le gaz qui alimente les réseaux de notre secteur géographique viendra de la Norvège, plutôt que des Pays Bas.

Frédéric DRIEUX explique que les séances de cinéma ont repris avec Cinéligue. La commission culture a décidé de réaliser un diagnostic culturel au niveau de la commune.

Richard DELAUTTRE annonce les prochaines festivités : Défilé de la saint Martin, cérémonie du 11 novembre, du 5 décembre et concours de dessins de Noël.

Fin de la séance à 21 h 10